

Septembre 2013

Le défi de la génération du baby-boom – Prendre soin des parents vieillissants

Les études ont révélé que de nombreux Canadiens et Canadiennes nés entre 1946 et 1964, désignés sous le nom de « génération du baby-boom » ou d'« enfants de l'après-guerre », font face à de nouveaux défis, car ils doivent à la fois gérer leurs responsabilités professionnelles et prendre soin de leurs parents vieillissants. Voici certains des problèmes rencontrés ainsi que leurs éventuelles solutions :

Païement des factures

Certains parents âgés ne sont pas en mesure de gérer leurs finances. Deux stratégies souvent employées sont le recours au prélèvement automatique pour régler les factures, au lieu de se déplacer pour se rendre à la banque, ou l'établissement de comptes bancaires conjoints pour permettre à l'enfant majeur de donner un coup de main avec le paiement des factures, au besoin.

Dispensation de soins personnels

Dans certains cas, la personne âgée n'est plus en mesure de préparer les repas, de faire ses courses, de se rendre en voiture à ses rendez-vous chez le médecin, etc. Pour alléger une partie de ce fardeau, un certain soutien peut être obtenu auprès de votre Centre d'accès aux soins communautaires, de votre médecin de famille ou de tout autre organisme de soutien aux personnes âgées qui offre des services locaux, régionaux ou gouvernementaux.

Planification successorale

Vos parents ont-ils rédigé un testament? On dit d'une personne qui décède sans testament qu'elle est décédée intestat et la cour est alors tenue de désigner quelqu'un pour administrer la succession. Cela peut causer des retards et du stress pour les membres de la famille. La rédaction d'un testament procurera la tranquillité d'esprit à vos parents, car ils sauront que leurs dernières volontés seront exaucées, après leur décès, d'une manière plus opportune et moins stressante. Une procuration relative au soin de la personne ou aux biens peut aussi soulager en partie le fardeau qu'entraîneraient des changements inattendus à l'état physique ou mental d'un parent.

Désignation d'un bénéficiaire

Un examen des placements détenus et des désignations de bénéficiaire doit être mené pour assurer la répartition prompt de l'actif.

Si vous faites face à un défi qui s'apparente à l'un des scénarios indiqués ci-dessus, vous devriez en discuter avec un professionnel qualifié : médecin de famille, avocat, planificateur financier ou conseiller en planification pour personnes âgées. Vous pouvez communiquer avec Reuter Benefits au 1-800-666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com pour discuter plus à fond des thèmes précédents.